



COMMUNE DE BILLENS-HENNENS

Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2022

Assemblée communale tenue à l'abri PC de Billens

Présidée par M. Florian Dubail, Syndic

Procès-verbal tenu par Mme Alexandra Lovati, Secrétaire communale

Présents : 20 citoyennes et citoyens
M. Claude Berset, M. Jean-Marie Chammartin, M. Serge Pichonnat,
M. Benoît Helle, M. Jean-Claude Sugnaux, Mme Salomé Donzallaz
Conseillers-ère communaux-ale
Mme Vanessa Italiano, Administratrice des finances

Excusés : M. Jean-Joseph Raemy
M. Pascal Beaud
Mme Sidonie Oberson
Mme Jacqueline Chammartin
M. Benoît Demierre
M. Nicolas Chammartin

- A 20h02, M. Florian Dubail ouvre l'assemblée, salue cordialement les personnes présentes, les remercie de leur présence ;
- Rappelle l'art. 18 de la loi sur les communes concernant le vote ;
- Rappelle que la convocation a paru dans la Feuille Officielle n° 14 du 8 avril 2022, a été affichée aux deux piliers publics et adressée aux citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet communal ;
- Procède à la nomination d'un scrutateur : M. Gabriel Mettraux.
- Présente le tractanda :
 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 décembre 2021
(ne sera pas lu en assemblée – publié sur le site internet)
 2. Comptes 2021
 - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement
 - 2.2 Présentation des comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
 - 2.4 Approbation des comptes de fonctionnement
 - 2.5 Approbation des comptes des investissements
 3. Approbation de la modification des statuts l'Association des ambulances du Sud Fribourgeois – Association Secours Sud Fribourgeois
 4. Divers

A l'unanimité, l'assemblée accepte le tractanda tel que proposé.

2 - Enseignement et formation

21-Cycle scolaire obligatoire :

- Les frais d'exploitation et financiers du BICUBIC transférés dans le compte Epicentre (Sports-piscine-Centre sportif dont le détail sera fait dans le compte 3-Culte, cultures et loisirs) de CHF 77'000.-.
- L'accueil extrascolaire : CHF 114'149.- déductions contributions parents (CHF 45'000.-) et subventions Etat-Confédération (CHF 13'600.-).
- Transports 1H-8H (augmentation de CHF 42'000.-), provenant de la participation au cercle scolaire (+ CHF 30'000.-). Diminution pour l'achat de fournitures scolaires.

29-Administration scolaire :

Ce compte affiche une diminution se justifiant par :

- La réduction du salaire de la conciergerie et par conséquent des charges sociales.
- La suppression de frais tels que : achats machines-mobilier-eau-électricité-entretien et frais de rénovation des bâtiments.

3 - Culte, culture et loisirs

34-Sports, piscine, centre sportif :

- Vu les caractéristiques du centre de piscine scolaire Epicentre, nous comptabilisons notre participation aux charges d'exploitation et financières désormais sous ce chapitre comptable, alors qu'il figurait au budget 2020 sous le chapitre 21-Cycle scolaire obligatoire (CHF 95'000.-).

4-Santé

40-Hôpitaux :

- Nous avons une diminution de ce qui avait été mis au budget provenant du remboursement pour les ambulances, trop perçu en 2020.

41-Homes médicalisés :

- Ces chiffres nous sont donnés par rapport aux personnes hospitalisées.

Question : Il est demandé de savoir que concerne le chapitre 47-contrôle denrées alimentaires.

Réponse : Cela concerne les émoluments liés aux analyses d'eau faites par le laboratoire cantonal.

5 - Affaires sociales

50-AVS/APG/AI/AC :

- Cela concerne la participation de la commune aux frais AVS/APG/AI/AC du canton.

6 - Transports et communications

62-Routes communales et génie civil :

Le dépassement du budget est lié à :

- L'achat et pose d'un radar pédagogique à la rte de Prévonnoloup (CHF 6'000.- achat et pose).
- Autres chiffres = Dépenses liées au poste.

7 - Protection et aménagement du territoire

Les totaux affichés de CHF 429'734.- (charges) et CHF 424'682.- (produits) concernent les comptes 70 à 75 + 78 et 79 (eau-ordures ménagères-cimetière-aménagement du territoire, etc...).

70-Approvisionnement en eau :

- Nous avons une couverture du 90.6 % alors que l'Etat nous demande une couverture à 100%.



- Nous avons une augmentation d'achat d'eau (CHF 8'000.-) suite à la fermeture des sources communales contaminées (chlorothanoline) + le relevé des compteurs anticipé d'un mois en raison du passage de la comptabilité de MCH1 à MCH2 (envoi des factures).
- La facturation pour la consommation d'eau du chantier de construction n'a pas encore été facturée.
- Droits d'eau à différents propriétaires qui viennent s'accumuler à la fermeture des eaux communales.

Pour information : Le Conseil communal a décidé pour 2022 de modifier le contrat avec EauSud, pour l'entretien et la rénovation des installations, ce qui représente une diminution de CHF 14'000.-.

71-Protection des eaux :

- Le compte est équilibré après avoir comptabilisé une attribution à la réserve pour la protection des eaux de 29'111.95.

7 - Protection et aménagement environnement

72-Ordures ménagères : Nous avons une couverture de 86.7 % (demande de l'Etat : 70 %). L'augmentation de ce poste par rapport au budget découle de :

- Augmentation des salaires du personnel de la déchetterie, pour CHF 6'000.-. Il y a plus d'heures, plus de personnel, plus de travail.
- Les frais de ramassage ont également augmenté (+ CHF 4'000.-).
- Par contre, nous avons une heureuse surprise quant à la ristourne sur les déchets valorisés (papier-fer : + CHF 3'500.-).

74-Cimetière :

- Diminution des frais d'entretien : Causes du chantier (moins d'entretien et moins d'inhumations).

78-Protection de la nature :

- 780 – Parc Robidog : Nous avons une augmentation du poste en raison du salaire du responsable Robidog (CHF 3'400.-) + achat de matériel (CHF 1'700.-)
- A savoir que l'on encaisse des impôts sur les chiens de CHF 5'100.-. Le compte est couvert à 95 %.
- 781 – Assainissement du territoire : Les charges concernent l'assainissement du site « La Taille ». Pour ce qui est des produits, cela concerne les subventions reçues pour les sites « La Perrausa et La Taille ».

79-Aménagements du territoire :

Nous arrivons à équilibrer le compte.

- Finalisation du PAL (coût de CHF 5'000.-).
- Plan directeur régional : moins CHF 3'000.-.
- Contribution RGV : moins CHF 3'000.-.

8 - Economie-agriculture-forêts

Aucunes remarques à faire.

9 - Finances et impôts

90-Impôts :

- Comptes de gestion 2020-2021 affichent une diminution de CHF 12'000.- représentant la perte sur débiteurs de CHF 8'000.- et frais de rappel d'environ CHF 4'000.
- Nous avons une diminution sur les impôts sur la fortune : CHF 15'000.-.
- Nous avons une diminution sur les impôts à la source : CHF 9'000.-.
- Augmentation des impôts sur prestations en capital (3^{ème} pilier) : CHF 32'000.-.



- Impôt sur le bénéfice : le montant est déficitaire en raison d'une correction sur deux sociétés, le canton avait trop encaissé en 2018 et 2019. Compensation faite en 2020 et 2021.
- Impôts sur gains immobiliers : heureuse surprise permettant de couvrir le bénéfice de l'exercice. Ce qui signifie en conséquence que les comptes sont bien équilibrés, que le budget a bien été réalisé et les comptes correctement tenus. Notre bénéfice provient de ce poste-là qui regroupe entre autres la vente des appartements dans les immeubles.
- Compensation réforme fiscale : la subvention est due durant 3 ans, mais au prorata et diminue chaque année.

930-Attribution péréquation :

Ces chiffres nous sont donnés par le Canton.

940-Intérêts et amortissements obligatoires :

- Nous avons une diminution de CHF 2'000.- aux intérêts et de CHF 5'000.- aux amortissements obligatoires.

942-Immeubles – Patrimoine financier :

La diminution entre le montant mis au budget de CHF 91'800.- et les charges 2021 de CHF 52'798 provient de :

- Entretien et rénovation des bâtiments (CHF 44'000.-) : en raison des projets communaux en cours concernant les bâtiments, il est évident que certains travaux d'entretien ne vont pas être effectués étant donné que c'est temporaire.
- Diminution des produits – locations de salles, de CHF 5'000.-, en raison de la situation sanitaire (COVID).

99 - Répartition du résultat

En ce qui concerne la répartition du résultat de CHF 230'000.-, il a été décidé de :

- Imputer CHF 150'000.- en réserve libre : Augmentation pour les investissements à venir, notamment pour l'aménagement du centre du village et CHF 80'000.- en provision pour la participation communale à l'assainissement de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat à répartir sur deux ans.

Résultat :

Nous avons un excédent de revenus de CHF 12'498.-.

2.2 Présentation des comptes d'investissements

6 - Transports et communications

62-Subv. Rte Chapelle-Montaney-Mottes :

- Nous avons un produit de CHF 39'997.- concernant la subvention liée à ce poste.

9-Finance et impôts

942-Création abri fermé FC :

- Ce poste avait été présenté en assemblée communale en décembre 2020, hors tractanda, pour un montant d'investissement de CHF 20'000.- et avait été voté favorablement.

943-Etude aménagement Centre village :

- Nous avons un montant mis au budget de CHF 100'000.- et le montant aux charges 2021 est de CHF 83'122.-, donc nous sommes dans le budget.

Résultat

Les comptes d'investissements présentent un excédent de produits de CHF 310'330.-.

M. Chammartin demande si les membres de l'assemblée ont des questions : Aucune question.



BILAN 2021 – Résultat final

Les membres de l'assemblée prennent connaissance à l'écran des différents chiffres faisant partie du bilan 2021 et de son résultat final affichant un bénéfice de CHF 12'498.48.

M. Chammartin demande si les membres de l'assemblée ont des questions : Aucunes questions.

2.3 Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision

M. Louis Rouiller, Président de la commission financière, donne lecture du rapport des comptes de fonctionnement et d'investissements 2021 ci-dessous. Il conseille à l'assemblée de les accepter.

Assemblée communale du 02.05.2022

Rapport de la commission financière des comptes 2021

Monsieur le syndic, madame la conseillère communale, messieurs les conseillers communaux, mesdames, messieurs,

La commission financière s'est réunie le 20 avril pour étudier en détail les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement ainsi que le bilan 2021. Ces documents étaient accompagnés de remarques explicatives claires. Le 25 avril, nous avons rencontré une délégation du conseil communal ainsi que l'administratrice des finances communales qui ont pu donner des réponses cohérentes à nos questions.

La commission financière relève le bon résultat de l'exercice 2021. Nous relevons également une augmentation linéaire des charges liées.

Dès lors, et après avoir pris connaissance du rapport de l'organe de révision, nous invitons l'assemblée communale d'approuver les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement ainsi que le bilan 2021 tels que présentés ce soir, et d'en donner décharge au Conseil Communal.

Nous remercions encore sincèrement le responsable du dicastère des finances, M. Jean-Marie Chammartin, ainsi que l'administrative de finances, Mme Vanessa Italiano, pour l'excellente collaboration.

Au nom de la commission financière

Billens, le 02 mai 2022



Louis Rouiller

M. Florian Dubail remercie la commission et passe à l'approbation des comptes :

2.4 Approbation des comptes de fonctionnement

M. Florian Dubail soumet les comptes de fonctionnement 2021 pour approbation :

Vote : Oui : 20 Non : 0 Abstention : 0

Les comptes de fonctionnement 2021 sont approuvés à l'unanimité.



2.5 Approbation des comptes des investissements

M. Florian Dubail soumet les comptes d'investissements 2021 pour approbation :

Vote : **Oui : 20** **Non : 0** **Abstention : 0**

Les comptes d'investissements 2021 sont approuvés à l'unanimité.

3 Approbation de la modification des statuts de l'Association des ambulances du Sud Fribourgeois – Association Secours Sud Fribourgeois

M. Dubail présente le dossier en projetant une présentation à l'écran.

L'association regroupe toutes les communes des districts de la Veveyse, de la Glâne et de la Gruyère. On doit donc approuver la modification des statuts de l'association et non les conséquences découlant de la nouvelle loi sur le feu.

Dès le 1^{er} janvier 2022, les Ambulances Sud Fribourgeois et les pompiers vont être regroupés sous une nouvelle entité : Secours Sud Fribourgeois.

- **2021** : le Grand Conseil adopte la loi sur la défense incendie et les secours et le Conseil d'Etat adopte la carte opérationnelle ainsi que le découpage institutionnel.
- **2022** : période nécessaire pour adapter les bases légales et pour préparer la mise en place de la nouvelle organisation.
- **2023** : la loi entrera totalement en vigueur.

Les conséquences principales :

- Le territoire cantonal est réparti en **bases de départ** délimitées en fonction des risques.
- Le découpage traditionnel politique n'est plus une référence.
- Les trois districts du sud ne formeront qu'**un seul et unique bataillon** d'engagement des sapeurs-pompiers.

Les CSPI sont dissous, redessinés et réaffectés dans un nouveau bataillon.

14 bases de départ sont définies comme suit :

- **Glâne** : Romont, Villorsonnens, Rue
- **Gruyère** : Bulle, Broc, Charmey, Vaulruz, Grandvillard, Jaun, La Roche, Marsens
- **Veveyse** : Châtel-Saint-Denis, Granges, La Verrerie

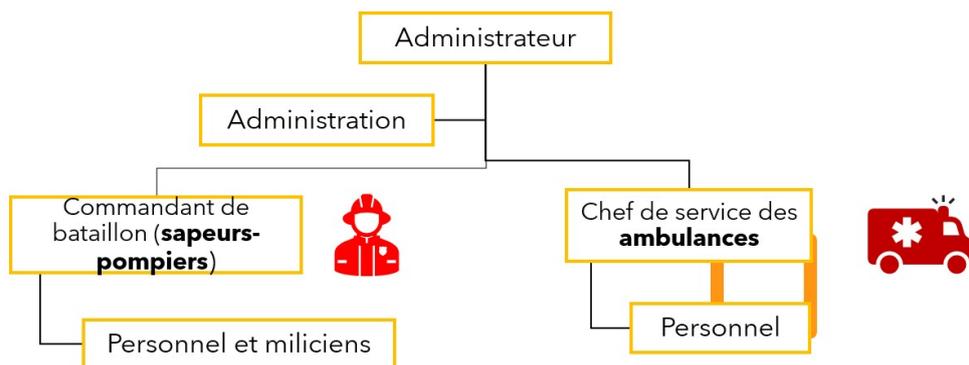
Le choix des bases de départ est une décision de l'Etat.

En ce qui concerne la gouvernance, il y aura l'organisation et les structures suivantes :

- Assemblée des délégués : chaque commune est représentée et a une voix en fonction de sa population. En général, 1 voix pour 500 habitants + 1 voix par tranche de 250 habitants de plus.
- Comité de direction (représentants des différents districts : 4 par district, dont par obligation les trois Syndics des trois districts + le Préfet).
- Administrateur (nouveau) : En cours de recrutement.
- Chef ambulances : qui existe déjà.
- Cdt bat Sapeurs-Pompiers : poste sera mis au concours.



Voici l'organigramme :



Au niveau des communes, conséquences :

- Toutes les communes sont rattachées au bat sud fribourgeois.
- Les formations SP actuelles sont dissoutes ou recomposées.
- Tous les moyens (ho, mat) sont intégrés dans ce bataillon.
- La réglementation (obligation de servir et taxe) est identique à toutes les communes.

Toutes les formations SP actuelles sont dissoutes et/ou recomposées en fonction des bases de départ.

Statuts mis à l'approbation – Buts :

1. **Assumer les obligations** qui leur incombent relativement à l'organisation et à l'exploitation d'un ou de services d'ambulances
2. **Organiser et mettre en œuvre la gestion** de la défense incendie et des secours sur les territoires concernés

L'assemblée des délégués = représentants de chacune des communes membres de l'ASF

Attributions de l'assemblée des délégués

- décider du **budget**, approuver les **comptes** et prendre acte du **rapport de gestion**
- fixer le **montant de la taxe d'exemption**, conformément à l'article 24 des présents statuts

Pour le feu

- **fixer les effectifs du bataillon** ainsi que les soldes des sapeurs-pompier
- **nommer** le commandant du bataillon et son remplaçant ainsi que les commandants de compagnies, les officiers, les membres de l'état-major et les chefs d'intervention.

Obligations de servir

Les hommes et les femmes domiciliés sur le territoire des communes membres, quelle que soit leur nationalité, à partir du 1^{er} janvier de l'année de leurs 18 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs 40 ans (possible d'être actif-ve passé cet âge).

Taxe d'exemption pour les personnes non incorporées (prélevée par l'ASF, au travers des communes)

- fixée par l'assemblée des délégués
- à **CHF 200.- au maximum** par personne
- Exemption pour les jeunes de 18 à 20 ans
- Exception de certaines personnes à servir et au paiement de la taxe voir art 24



A noter que pour la taxe pompiers, elle sera calculée entre 0.- et 200.- ce qui fait nettement augmenter notre taxe actuelle de CHF 100.-. Par contre, elle sera payée jusqu'à 40 ans et plus 50 ans comme auparavant. La taxe pompiers sera toujours perçue par les communes.

Finances

Ressources : contributions des communes membres, taxes d'exemption, subventions, recettes d'exploitation, dons/legs et produits (prestations facturées et diverses)

Charges d'entretien

- véhicules de défense incendie et engins d'intervention + renouvellement du matériel nécessaires aux bases de départ

Charges d'investissements

- réparties entre les communes membres en fonction de la population légale

Divers

Ensuite il y aura également le choix des locaux, reprendre ou louer les casernes et autres dépôts, ce qui engage de grandes discussions car est-ce que les communes qui ont déjà des casernes vont les vendre ou les louer à l'association, à voir, l'idée étant d'avoir partout le même système soit on achète, soit on loue.

D'après les premiers budgets, on compte que le Secours Sud Fribourgeois devrait coûter au maximum CHF 50.-/habitant.

Toutes les décisions financières seront mises au budget 2023.

M. Dubail a terminé sa présentation et demande si les membres de l'assemblée ont des questions :

Question : à ceci, il faut rajouter le coût des ambulances ?

Réponse : les ambulances c'est le statu quo dans l'immédiat. Il faut savoir qu'il y aura « 2 comptabilités » séparées, une pour le service du feu et une pour les ambulances. Chacun aura son budget.

Question : ça ne change pas vraiment à ce que nous avons maintenant ?

Réponse : au niveau des ambulances non, mais au niveau du Service du feu oui, en rapport avec l'organisation car il n'y aura plus qu'un Cdt.

Question : la taxe pompiers est pour tout le monde entre 18 et 40 ans ? Ce n'est pas au besoin, s'il y a trop de pompiers ?

Réponse : il n'y aura jamais trop de pompiers. Le recrutement est déjà compliqué actuellement et lorsque l'on s'aperçoit de certaines conditions comme par exemple la suppression de certaines bases de départ, surtout s'ils ont des exigences en terme d'engagement visant par exemple le temps imparti pour arriver à la base en cas d'intervention.

Question : les deux associations restent-elles ?

Réponse : c'est la même association qui change de nom et qui élargit ses compétences.

Question : les financements sont quand même différents ?

Réponse : M. Dubail répond par l'affirmative.

Question : les bases de départ pour les pompiers et les ambulances ne peuvent pas être dispatchés.

Réponse : Pour les ambulances, il n'y a qu'une base de départ c'est Vaulruz. Ils cherchent toutefois une nouvelle base, car ils sont à l'étroit.



Question : Dans le cas d'une nouvelle caserne des pompiers à Romont, serait-il envisageable d'y mettre également les ambulances ?

Réponse : Vraisemblablement pas.

Question : A Vulruz, n'y avait-il pas un projet d'agrandissement pour les ambulances ?

Réponse : M. Chammartin répond qu'effectivement il y en avait un, mais tout est en stand by dans l'immédiat.

Question : Avec cette nouvelle organisation des pompiers, est-ce que cela change quelque chose aux subventions de l'ECAB ?

Réponse : Les camions vont toujours être subventionnés. Toutefois, la nouvelle loi mentionne que nous avons encore deux ans pour faire une demande de subvention pour une nouvelle caserne. Mais on ne connaît pas la suite, car Romont ne sait pas où la faire et sont en attente de la nouvelle route de contournement car l'idée est que la caserne soit aux abords de cette route.

Par conséquent, un certain nombre de questions restent en attente de réponses et on risque de passer le délai pour les demandes de subventions et il n'y aura certainement pas d'exceptions accordées.

M. Chammartin précise que dès 2024, l'ECAB subventionnera le matériel, les véhicules mais n'entrera plus en matière pour les bâtiments.

L'assemblée n'ayant plus de questions, M. Dubail passe au vote.

Vote : Oui : 27 Non : 0 Abstention : 0

La modification des statuts de l'Association des ambulances du Sud Fribourgeois – Association Secours Sud Fribourgeois sont approuvés.

4 Divers

M. Dubail souhaite faire un point de situations sur les différents projets votés en décembre 2021. De manière générale, certains projets seront reportés car il y a des procédures à suivre que nous devons appliquer.

Place de sport :

M. Dubail présente à l'écran les différents plans liés au projet et en donne quelques explications. Nous sommes actuellement dans le processus d'appels d'offres. Pour ce faire, un ingénieur a été mandaté. Ensuite, le projet pourra être soumis à l'enquête publique. Nous avons espoir de pouvoir débiter les travaux avant l'été, mais sans garantie.

Chemin des Planches :

Toujours sur la base des plans présentés sur l'écran : 16 ou 17 places de parc prendront place le long de la route. Les travaux d'aménagement de ce tronçon seront vraisemblablement repoussés au printemps 2023 pour des questions d'agenda, car plusieurs chantiers en cours nécessitant la fermeture de certains accès sont en cours. En autres, une étude devra être réalisée. Cette dernière va bientôt débiter.

Ecole – Nouveau bureau communal :

M. Dubail informe l'assemblée que les travaux d'aménagement du nouveau bureau communal vont tout prochainement commencés.

Centre du village :

M. Dubail présente les plans sur écran et donne quelques explications.



Le dossier est en phase d'enquête préalable qui va prochainement être soumis au canton pour analyse et préavis (retour : env. 2 mois).

Le projet a déjà été voté en assemblée. Les coûts effectifs pourront être soumis à l'assemblée communale de décembre 2022. Une fois le permis de construire obtenu, il est envisagé de commencer les travaux en août 2023 pour une finalisation courant 2025.

Question : En termes de durabilité, énergie, qu'en est-il au niveau du projet ? Chauffage également ?

Réponse : M. Dubail répond que ce point est déjà abordé dans le projet préalable. Tout est prévu au niveau énergétique (bois, etc...). Pour ce qui est du chauffage, nous sommes embêtés car le bâtiment de l'école est chauffé par celui de l'ancienne école et c'est un problème. Donc durant une année, nous devons avoir un chauffage externe. Ce point sera étudié par le bureau d'ingénieurs.

M. Dubail donne la parole à Mme Donzallaz pour le projet des panneaux solaires.

Panneaux solaires

Mme Donzallaz prend la parole. On a fait plusieurs demandes concernant le projet à des entreprises de la région. Trois offres demandées et deux reçues à ce jour. La situation actuelle c'est vraiment idée de l'autoconsommation, car les réglementations ne permettent pas de mettre une grande surface de panneaux et que le surplus soit redistribué dans le réseau,

Le projet envisagé pour la déchetterie tombe à l'eau car la consommation est trop basse. De fait, nous avons fait l'étude pour le bâtiment situé à côté de la buvette du terrain de foot, pour environ 30 m² de panneaux pour un coût d'environ CHF 20'000.- avec une subvention cantonale d'environ CHF 3'000.-. Ce ne sera pas une installation à proprement dit rentable, mais l'envie du Conseil communal était plutôt de faire une démarche environnementale en lien avec l'énergie renouvelable. La principale consommation qui se fait sur le bâtiment en question est le chauffe-eau alimentant les douches des joueurs(euses).

Evidemment, concernant le nouveau projet du Centre du village, l'installation de panneaux solaires est prévue.

M. Dubail précise que le Groupe E ne veut pas un surplus d'énergie solaire qu'il n'y en a aujourd'hui. D'autre part et ce qui est scandaleux, ils ne veulent pas qu'on prenne tous nos compteurs pour les mettre ensemble et que nous n'ayons qu'un site de production.

Remarque : Une solution par exemple pour le nouveau bâtiment communal serait de mixer les deux énergies solaires, c'est-à-dire de faire du solaire actif pour le chauffage et l'eau, et des panneaux photovoltaïques pour le reste.

Réponse : Mme Donzallaz répond que cette solution est prévue d'être étudiée dans le projet.

Mobilité

Question : M. Jaquet Raymond souhaite venir sur deux-trois points au sujet de la mobilité dans le village.

- 1. Serait-il possible, conformément à l'art. 17 de la loi sur les communes, de faire une étude concernant le 30 km/h. sur certains axes du village, notamment : rte d'Hennens, rte de l'Eglise, ch. des Pales ?*
- 2. « Triangle des Bermudes » devant l'église. Il y a une zone qui n'est pas sécurisée, notamment pour les piétons et/ou enfants qui prennent le bus, en raison de la sortie prévue pour les futurs immeubles qui se fera en lieu et place des places de covoiturage. On ne sait pas où se trouve le trottoir, ni signalé, pas de bandes jaunes.*



3. *Demande de mettre des panneaux d'interdiction de circulation sur le chemin des Eires. Ce n'est pas une route, c'est un chemin agricole ouvrage d'amélioration foncière. Comme tous les chemins de remaniement, les chemins ont été repris avec le règlement d'utilisation desdits chemins. Toutefois, il est constaté que ledit règlement n'existe pas sur le site internet communal. La vitesse est limitée à 30-40 km/h. et ceci n'est pas respecté par les automobilistes. D'autre part, plusieurs chemins sont empruntés par des poids-lourds. Il est demandé que la commune veille à mettre en place quelque chose afin de conserver ces chemins en l'état et pour leur fonction initiale. Application du règlement en question.*

Réponses :

- M. Dubail confirme qu'effectivement le carrefour devant l'église doit être réétudié. C'est d'ailleurs pour cela que les arrêts de bus doivent également être revus.
- Par rapport à la vitesse de 30-40 km/h. ce n'est pas si simple. Cette discussion a déjà été entreprise par MM. Dubail et Sugnaux avec l'ingénieur qui a confirmé cet état de fait.

M. Sugnaux prend la parole :

- Il confirme que ce projet de mettre une zone à 30-40 km/h. a été discuté avec l'ingénieur. Il n'est pas possible de faire une étude uniquement sur une zone. Elle doit être faite sur tout le village et cela va prendre du temps, mais le Conseil communal est tout-à-fait conscient de la problématique et il est ouvert à entreprendre quelque chose.
- Concernant la sécurisation devant l'église, cela fera également partie du projet concernant l'arrêt de bus et de l'étude du carrefour complet. Il remercie M. Jaquet d'avoir attiré l'attention du Conseil communal sur ce point.
- Pour ce qui est des chemins agricoles, ce point est également pris en considération et sera étudié.
- Il informe également qu'un second radar pédagogique sera installé sur la route de Billens, direction centre village.

Question : M. Chammartin Stéphane souhaite savoir si le panneau 50 km/h. peut être déplacé, par exemple à la hauteur de l'habitation de son frère, en raison de la vitesse excessive des automobilistes ?

Réponse : M. Sugnaux en prend acte et étudiera la question.

Ramassage des déchets plastiques

Question : Quelle est la situation à ce jour sur le test de ramassage des déchets plastiques ? Et est-ce que le recyclage se fera de manière écologique avec certitude ?

Réponse : M. Berset explique qu'une benne de 30 m³ a été mise en place à la déchetterie et qu'elle se remplit. Le 12 mai 2022, M. Berset a été invité à se rendre à l'usine qui gère ces déchets de plastiques et il donnera un retour, soit par tout-ménage, soit sur le site internet.

En ce qui concerne le recyclage, M. Berset redonnera également des informations concernant ce point. Il demandera des certitudes également quant au recyclage.

Pour complément, les déchets plastiques sont amenés à l'usine située en Autriche, qui trie les déchets, et ensuite ça revient à l'usine de Zürich, mise en granulés pour en faire surtout des tuyaux. De plus, il y a un projet de construction sur ce site de Zürich afin de pouvoir y construire une usine de tri des déchets plastique, identique à celle d'Autriche.

Question : Comment les déchets sont-ils acheminés ? Par camion ?

Réponse : M. Berset répond par l'affirmative.

M. Berset souhaite ajouter quelque chose : la commune met des sacs pour le plastique, bien entendu qu'ils sont payants, mais il a constaté que certaines personnes ne jouent pas le jeu et mettent des sacs plastique neutres ou tricher avec des sacs de PET et il trouve cet état de fait



déplorable. La commune met en place des choses afin que cela coûte moins cher et au niveau écologique également et de constater ceci, c'est décevant.

Question : Il a été constaté que les bancs du remaniement de Billens sont en très mauvais état.

Réponse : Mme Donzallaz informe qu'il est prévu de les faire remplacer en collaboration avec la Corporation forestière Glâne-Farzin, à la forêt des Dailles. Les travaux seront faits dans le courant du printemps.

Question : le PAL est-il désormais approuvé ?

Réponse : M. Dubail confirme qu'il a été approuvé par le canton en date du 19 janvier 2022. Il sera prochainement mis sur le site, mais il est consultable au bureau communal.

Question : il est demandé si les dossiers d'enquêtes peuvent être mis sur le site internet ?

Réponse : M. Dubail répond par l'affirmative. Cela sera mis en place dès que possible.

Question : où en sommes-nous avec les analyses d'eau (chlorothanoline) ?

Réponse : M. Pichonnat répond que nos sources sont toujours en partie en décharge, on ne les utilise pas. Il n'y a pas eu de nouvelles analyses.

Dossier : Eoliennes

Question : il est demandé un point de situation sur ce dossier.

Réponse : M. Dubail explique que c'est le statu quo. Il y a eu une séance avec le Conseil d'Etat qui ne va plus bouger, étant donné qu'il y a une procédure administrative en cours au Tribunal fédéral et de plus, il y a également la motion de M. Fattebert, visant à revoir tout ce volet. Donc, de son propre chef, le Conseil d'Etat est dans l'attente, mais il ne peut pas décider de son propre chef.

Selon le Conseil d'Etat, il a été expliqué qu'il y avait des zones éoliennes sur le canton qui sont étudiables, mais cela ne signifie pas qu'elles doivent être construites.

Mme Donzallaz rajoute que ce qui était très intéressant dans cette séance, c'est que les choses ont été recontextualisées avec l'ensemble des communes faisant de fortes oppositions à ce projet. La stratégie énergétique 2050 de la Confédération qui est très claire et qui demande à chaque canton suisse d'avoir dans son Plan directeur cantonal des fiches éoliennes, donc ce n'est pas une volonté de l'Etat de Fribourg de poser des éoliennes.

Le Canton de Fribourg, au lieu de dire on a trois sites éoliens qui suffisent et qui produiront le nombre de kilowatt nécessaire, on en propose 7, ce qui a été fait dans le Plan directeur cantonal et après on verra bien. Mais ce ne sont pas des projets à proprement parlé.

Il y a trois procédures en cours actuellement : le recours au TF déposé par Billens-Hennens en collaboration avec d'autres communes, le mandat de M. Fattebert et de M. Weck et il y a la consultation du Plan directeur cantonal sur les fiches éoliennes où l'ensemble des communes du canton de Fribourg pouvaient faire des critiques. M. Curty ne peut prendre position sur aucune de ces trois procédures qui sont en cours actuellement.

Autre chose importante, la Cheffe de service de la DAEC qui était présente à cette séance, a bien expliqué que les communes sont souveraines vis-à-vis de leur PAL et que du coup, si une commune s'oppose à un projet éolien par un vote, il n'y a pas de raison que ce projet aboutisse.

Pour le moment, il n'y a pas de projet concret, donc à notre sens on ne peut pas voter.



Information :

Une citoyenne informe que la Jeunesse de Billens-Hennens fait une Aubade dans le préau communal ce samedi 7 mai 2022 depuis 16h00, avec des chants fribourgeois et elle invite chacun à venir les soutenir par leur présence.

M. Dubail clôt la séance à 21h47 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le Syndic

La Secrétaire

Florian Dubail

Alexandra Lovati

